PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Prêt Transformation Ecologique

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DECISION OU ARRETE D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Taux révisable LA

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 5 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'investissements d'infrastructures d'eau potable et assainissement à Zellwiller

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 pour les EPCI ;

Vu la délégation rendue exécutoire de la Commission Permanente du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
Accordée au Premier Vice-Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle en date du 9 juillet 2026 ;

Le Premier Vice-Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle :

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt d'un montant total de 5 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 5 000 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20261109-2601_9-BF
Date de réception préfecture : 19/11/2026

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Schiltigheim le 9 novembre 2026

Le Premier Vice-Président



Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20261109-2601_9-BF
Date de réception préfecture : 19/11/2026